# BAREME DES HONORAIRES T.T.C

## **A. TRANSACTION** (Les honoraires appliqués sont à la charge du mandant)\*

_	Prix de vente de 0 à 30 000 €	10 %
-	Prix de vente de 30 001 à 60 000 €	9 %
-	Prix de vente de 60 001 à 100 000 €	8 %
-	Prix de vente de 100 001 à 160 000 €	7 %
-	Prix de vente de 160 001 à 360 000 €	6 %
-	Prix de vente de plus de 360 000 €	5 %

<sup>\*</sup> En cas de substitution le barème applicable est celui de l'agence détentrice du mandat

### **B.** LOCATION

Objets	Honoraires					A la charge du
Entremise et négociation	120 €					Bailleur
Surfaces (en m²)	0 à 29	<b>30</b> à <b>59</b>	60 à 79	80 à 99	100 et +	
Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	7,00 €	6,00€	5,00 €	4,00 €	3,00 €	Bailleur : 50% Locataire : 50%
État des lieux	3,00 €	2,50 €	2,00 €	2,00€	2,00 €	Bailleur : 100% Locataire : 100%

## C. AVIS DE VALEUR

#### **D.** GESTION LOCATIVE

- Gestion: 7 % TTC sur le montant total du quittancement.
- Garantie des Loyers Impayées : 2,5 % TTC sur le montant total du quittancement.

SAS GAUFFRE IMMOBILIER au capital de 1500€ Carte Pro. n°334

« Transaction sur immeubles et fonds de commerce » et « non détention de fonds »

SAS IMMO GESTION 47
au capital de 1000€
Carte Pro. n°CPI 4702 2016 000 013 144
« Gestion immobilières »